

Remerciements

Ivan Tchotourian

Volume 28, numéro 3, 2023

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1108667ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1108667ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre de recherche en droit public Université de Montréal

ISSN

1480-1787 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Tchotourian, I. (2023). Remerciements. *Lex Electronica*, 28(3), 16–16.
<https://doi.org/10.7202/1108667ar>

© Ivan Tchotourian, 2023



Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

REMERCIEMENTS

[11] Ce numéro spécial regroupe l'essentiel des présentations qui ont eu lieu dans le cadre du colloque intitulé « Le droit de l'entreprise est-il à la hauteur des enjeux sociétaux du 21^e siècle ? Approche transatlantique critique et comparative » qui s'est tenu le 11 mai 2002 à l'Université Laval dans le cadre du 89^e congrès de l'ACFAS 2022 *Sciences – Innovations – Sociétés*. Ce colloque a eu lieu en mode virtuel et a réuni plus de cinquante personnes.

[12] Messieurs Alexis Langenfeld et Loïc Geelhand de Merxem (étudiants au doctorat en droit à l'Université Laval) sont à l'origine de l'organisation du colloque de l'ACFAS qui a proposé une originale confrontation de perspectives entre des étudiants-chercheurs et des professeurs de carrière pour faire avancer la connaissance et pour envisager des pistes de réformes. Ils méritent sans nul doute une ovation. Ils ont apporté également une aide précieuse pour assurer le suivi auprès des auteur.e.s de ce numéro. Leurs diverses relances ont su être appréciées. Je les en remercie grandement, qu'ils sachent tous les deux que leur entrain et dynamisme sont communicatifs et que le colloque n'aurait pas eu le succès qu'il a eu sans leur créativité et leur audace. Le numéro qui suit reflète donc la très grande part qu'ils ont pris dans l'élaboration de ce projet.

[13] Pour mener à bien cette publication, nous avons bénéficié de la collaboration de monsieur Jean-Claude Ouattara (étudiant inscrit au doctorat en droit à l'Université Laval) pour la mise en forme de plusieurs contributions de ce numéro. Il a assuré la finalisation de ce numéro de manière admirable. Nous en sommes reconnaissants.

[14] La tenue du colloque et l'édition de ce numéro ont bénéficié du soutien de plusieurs partenaires : le programme CRSH – Connexion; la Faculté de droit de l'Université Laval ; l'Autorité des marchés financiers (AMF); le Laboratoire interdisciplinaire sur la responsabilité sociale des entreprises (LIRSE); le Centre d'études en droit économique (CÉDÉ); l'Initiative canadienne de droit climatique; l'Institut d'éthique appliquée de l'Université Laval (IDÉA); l'Institut EDS de l'Université Laval; la Chaire en gouvernance et droit des affaires de la Faculté de droit de l'Université de Montréal; et l'Association internationale de droit économique (AIDE).

Ivan TCHOTOURIAN

Professeur titulaire en droit des affaires, gouvernance et responsabilité sociale

Faculté de droit, Université Laval